

## **OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR DES ANIMATIONS COMMERCIALES PUBLICITE SUITE A MANIFESTATION D'INTERET SPONTANEE (art. L. 2122-1-4 du CGPPP)**

La Ville de Besançon a été sollicitée pour l'organisation de plusieurs manifestations à caractère commercial ou artisanal sur son domaine public pour l'année 2025.

Il s'agit des manifestations suivantes :

### **INSTANTS GOURMANDS 28 au 31 août 2025 et août 2026 (4 jours)**

**Lieu : place Granvelle Besançon**

Nombre d'emplacements : 45

L'autorisation d'occupation du domaine public est soumise au paiement d'une redevance fixée par la délibération du conseil municipal du 12 décembre 2024 (pour 2025).

Vous pouvez transmettre toute manifestation d'intérêt concurrente :

- avant le 10/03/ 2025 à 18h00 ;
- à GBM – DEEES- Service Commerce, 4 rue Gabriel Plançon 25043 Besançon cedex 03 81 87 88 10, ou par mail [comrc@besancon.fr](mailto:comrc@besancon.fr)

La demande sera nécessairement accompagnée d'une présentation du projet : organisation, budget (recettes, dépenses), moyens humains dédiés, installations...

Les demandes seront appréciées selon :

- 1) l'attractivité commerciale de la manifestation 30%**  
types d'exposants (variété des produits proposés, produits locaux), animations proposées
- 2) l'expérience dans le même type de manifestation 20%**  
animation gastronomique similaire
- 3) les modalités d'organisation 25%**  
Autonomie dans l'organisation ou appui de la collectivité  
Appel à un régisseur
- 5) les actions mises en place pour améliorer l'écoresponsabilité de l'évènement, en matière 25%** : (utilisation de produits recyclables, tri et valorisation des déchets, économie des ressources, restauration durable.....)

L'organisateur devra prévoir un plan de sécurisation de la manifestation.

La collectivité mettra à disposition un lieu dédié aux commerçants non sédentaires pour le stationnement des véhicules et caravanes.

Vos données personnelles seront traitées par le Service Commerce afin d'analyser la pertinence de la manifestation. Aucun traitement n'est effectué ni aucune donnée traitée en dehors de l'Union Européenne. Vos données seront conservées pour une durée de 6 mois puis archivées, supprimées ou vous seront restituées selon les cas, dans le respect des prescriptions légales applicables.

En vertu du Règlement Européen du 27 avril 2016 (RGPD) et de la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés modifiée, et sous réserve du respect des règles applicables spécifiquement à votre demande, vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et solliciter la portabilité de vos données. Pour exercer vos droits et poser toute question, vous pouvez vous adresser à [comrc@besancon.fr](mailto:comrc@besancon.fr). Vous pouvez également saisir le Délégué à la protection des données personnelles de Ville de Besançon à l'adresse suivante : [dpo@grandbesancon.fr](mailto:dpo@grandbesancon.fr). Si vous estimez après nous avoir contactés que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL– [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr).